

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-04-13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	5	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet

DEMANDE DE SORTIE DU SDAA54

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCEY)- GEORGE D(DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSEON L (LONGUYON)- FOULON N(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)— AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- A SIROT (SAINT JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) - E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): COLMEY ROUYER G- TELLANCOURT SEBAA D-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à PIEDFER D (LONGUYON)- G PAQUIN à C PERCHERON (LONGUYON)- P HIBLOT à JP JACQUE (LONGUYON)- C LECOINTRE à J SAILLET (LONGUYON) - M FAIETA à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 29/03/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 12 mars 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Par 3 reprises la CCT2L a demandé son retrait du SDAA54. Le retrait a été refusé.
Depuis lors, le SDAA a accordé le retrait des certaines Communautés d'aglo.
Il convient pour la CCT2L de demander à nouveau son retrait du SDAA à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil sera amené à autoriser le Président à demander la sortie de la CCT2L du SDAA 54

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Demande sa sortie du SDAA 54 à compter du 01/01/2025

Le Président



Fait à LONGUYON le 29/03/2024

Jean-Pierre JACQUE